Si le ministre de Longueuil lisait les discours du ministre des Communications (M. Kierans) et ce qu'il a trouvé à redire à ses prédécesseurs, y compris le ministre de Longueuil, il se trouverait peut-être extrêmement bien qualifié pour se charger du ministère, longtemps harcelé et, avec l'habileté qu'il prétend avoir, et que je lui reconnais, de l'améliorer sensiblement. J'espère que le statut du ministre et du ministère seront clarifiés le plus tôt possible, afin que le ministre de Longueuil puisse bientôt prendre des mesures pour remédier à la situation. Dans ses efforts sincères et sa lourde tâche, je lui souhaite beaucoup de succès.

M. Barney Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est avec un profond respect que je fais mon premier discours dans mon nouveau rôle—exception faite de mon coup de théâtre de l'autre jour, pendant la période des questions...pour répondre au nom de mon ministre au député de Hillsborough (M. Macquarrie) pour qui nous avons tant d'estime.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Excellent début.

Une voix: Continuez, vous allez bien.

M. Danson (York-Nord): Quand la question a été posée, le premier ministre lui-même (M. Trudeau) y a répondu, ici même, de façon satisfaisante. Il est vrai que le ministre des Communications et celui des Postes sont encore un seul et même portefeuille. Cependant, dans le discours du trône et dans la réponse qu'il faisait à l'intention de l'honorable député le 9 octobre et qui est rapportée à la page 19 du hansard de cette même journée, le premier ministre a dit:

Nous avons effectivement annoncé hier, par la bouche du gouverneur général, que nous demanderions à la Chambre d'approuver un système de ministres d'État, et je compte m'assurer que mon honorable ami de Longueuil détiendra à ce moment-là, à titre de ministre d'État, le portefeuille des Postes

Je pense que tous les députés sont d'accord pour estimer que c'est un excellent ministre. Les ministres d'État sont une conception assez géniale de ce gouvernement, car on ne les a pas enserrés dans un carcan rigide. Mais il se peut qu'une telle souplesse soit étrangère ou inconcevable à certains députés de l'opposition. Cependant elle illustre la flexibilité et la mobilité d'esprit du gouvernement.

Je le répète, un projet de loi sera présenté à la Chambre dès que possible et il faut l'espérer avant la fin de l'année, ainsi que l'a indiqué, je crois, le premier ministre. Bien sûr, cela dépend des affaires urgentes qui pourraient survenir et j'espère bien que nous n'en aurons pas de semblable à celle que nous venons de connaître.

Bien sûr, cela dépend de la coopération de l'ensemble des députés. Cependant, je ne pense pas que nous ayons lieu de nous inquiéter beaucoup à ce sujet, car à la suite des propos tenus le 9 octobre par le premier ministre qui avait conclu par ces mots: «Je compte sur la collaboration de l'opposition pour implanter ce système dans les plus brefs délais», le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) a déclaré: «Ne vous préoccupez pas de nous». Aussi je pense que nous n'avons pas lieu de nous préoc-

cuper et je remercie le député de Hillsborough d'avoir soulevé cette question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez vite assimilé le jargon.

L'AGRICULTURE—LES PESTICIDES—LE DDD—LA PROLON-GATION DU DÉLAI—LES NOUVELLES DONNÉES

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le 13 octobre, une question a été posée relativement à l'extension accordée concernant l'emploi du produit antiparasitaire DDD. Je pense qu'on nomme ce produit DDT dans le hansard. Le rapport entre les deux produits chimiques peut s'interpréter comme le lien entre frère et sœur, mais le pesticide en question est réellement le DDD et j'espère que quiconque répondra à ma question le fera en retenant ce terme.

La première nouvelle a paru le 10 octobre dans le Citizen d'Ottawa, et c'est ainsi que nous avons appris pour la première fois que la période d'utilisation du DDD était prolongée d'un an, jusqu'au 1° janvier 1972. On a alors signalé qu'il y avait eu une enquête aux États-Unis en 1969 et qu'on avait décidé d'interdire l'emploi de ces substances antiparasitaires dans l'espace de deux ans pour des raisons sanitaires.

Le ministère fédéral de l'Agriculture a publié le 5 avril 1968 un communiqué de presse qui fixait ce que le ministère considérait à l'époque comme un exemple national de l'utilisation du DDD. On soulignait à l'époque que la recherche scientifique n'avait pas encore suffisamment établi les propriétés de ce poison pour en permettre l'utilisation normale. On exprimait alors dans ce communiqué l'espoir de découvrir un nouveau composant chimique moins dangereux. Cette déclaration laissait supposer que le ministère était bien au courant, en 1963, des dangers du DDD qu'il utilisait du reste lui-même.

Je crois que les fonctionnaires ne peuvent en aucun cas être blâmés d'avoir utilisé du DDD, car après tout, ils exécutent les ordres du gouvernement. En fait, parfois le gouvernement ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants des problèmes de pollution et ne tient pas compte des conseils que lui prodiguent ses fonctionnaires. Il a été aussi prouvé que l'utilisation du DDD a eu pour effet de tuer les oiseaux aquatiques qui avaient consommé du poisson contaminé par du DDD.

• (10.10 p.m.)

Il est aussi prouvé que les gouvernements, dans bien des cas, connaissent le dommage que peut entraîner un usage incontrôlé des poisons comme le DDD; non seulement ils ne les condamnent pas, mais le public est laissé dans une ignorance complète du danger. C'est l'une des raisons pour lesquelles on a posé la question à l'époque. Pourquoi le public n'était-il pas mis au courant de la situation et pourquoi le gouvernement ne donnait-il pas de conseils? Le gouvernement se doit de faire connaître les dangers que comportent tous les insecticides, y compris le DDD, car la nation tout entière pourrait être empoisonnée par leur usage incontrôlé.

[M. Macquarrie.]